



PÔLE D'ENTRAÎNEMENT CYCLISME

« Julian ALAPHILIPPE »

Le Pôle d'entraînement cyclisme « Julian ALAPHILIPPE » de Saint-Amand-Montrond est une structure municipale qui regroupe :

- Une Structure d'entraînement et de formation cycliste
- Une Section d'excellence sportive scolaire

La Ville de Saint-Amand-Montrond permet, grâce à son financement et à la mise à disposition de personnels, le fonctionnement annuel du Pôle d'entraînement cyclisme (PEC).

Le PEC est un service à part entière de la Ville, rattaché au Département des sports et composé d'agents municipaux.

STRUCTURE D'ENTRAÎNEMENT ET DE FORMATION

Franck ALAPHILIPPE
Responsable/Entraîneur
du Pôle d'entraînement cyclisme
« Julian ALAPHILIPPE »

*La Structure d'entraînement et de formation de Saint-Amand-Montrond,
inscrite dans le Projet fédéral de performance
de la Fédération française de cyclisme est proposée
par la Ville de Saint-Amand-Montrond
et le Comité Région Centre-Val de Loire cyclisme.*

*La structure permet à des sportifs
de réussir leur double projet, sportif et scolaire.*

QUI PEUT
POSTULER ?

- ❖ les sportifs et sportives licenciés à la Fédération française de cyclisme (route, piste, cyclo-cross) dans les catégories U17 (15-16 ans) – U 19 (17-18 ans)
- ❖ les sportifs inscrits sur les listes ministérielles « Espoir »
- ❖ les sportifs détectés à fort potentiel lors des tests d'évaluations.
- ❖ les sportifs en enseignement général ou professionnel.

LE RECRUTEMENT

Les pré-inscriptions doivent se faire sur le PSQS
<https://www.portail-sportif.fr/CYCLISME/candidature.html>

Le recrutement se fait suivant 2 critères :

➤ Résultats scolaires

Etude des bulletins scolaires

➤ Potentiel sportif

Tests d'évaluations (référentiel fédéral adapté à une structure d'entraînement et de formation)

Etude des résultats sportifs

Entretiens individuels

Une capacité à s'intégrer à la vie en collectivité

LA SCOLARITÉ

Les lycées Jean-Moulin et Jean-Guéhenno prévoient des aménagements d'emploi du temps, dans le respect de la réglementation liée aux enseignements.

Le suivi scolaire est assuré par un référent de la Structure d'entraînement en lien avec les coordinateurs scolaires du lycée.

L'HÉBERGEMENT

Les élèves peuvent être internes, ½ pensionnaires ou externes

LA FORMATION SPORTIVE

La Structure d'entraînement et de formation propose quatre jours d'entraînement, du lundi au jeudi.

Le suivi sportif est assuré par les entraîneurs municipaux de Saint-Amand-Montrond.

Un programme annuel d'activités est établi individuellement en tenant compte des objectifs de chacun et de la catégorie du sportif.

Les entraînements sont mis en place individuellement ou collectivement suivant les différentes périodes.

Chaque séance d'entraînement est encadrée par un membre de la structure.

SECTION D'EXCELLENCE SPORTIVE

LYCÉE JEAN-MOULIN



La Section d'excellence sportive est proposée par le lycée Jean-Moulin en relation avec le Pôle d'entraînement cyclisme « Julian ALAPHILIPPE » .

Cette section permet à des sportifs de réaliser dans de bonnes conditions leur double projet, scolaire et sportif.

QUI PEUT
POSTULER ?

- ❖ les sportifs et sportives licenciés à la Fédération française de cyclisme (route, piste, cyclo-cross) dans les catégories U17 (15-16 ans) – U 19 (17-18 ans)
- ❖ les sportifs en enseignement général .

LE RECRUTEMENT

Les pré-inscriptions doivent se faire sur le PSQS
<https://www.portail-sportif.fr/CYCLISME/candidature.html>

Le recrutement se fait suivant 2 critères :

➤ Résultats scolaires

Etude des bulletins scolaires

➤ Potentiel sportif

Tests d'évaluations (référentiel fédéral adapté à une section sportive scolaire)

Etude des résultats sportifs

Entretiens individuels

La capacité à s'intégrer à la vie en collectivité

LA SCOLARITÉ

Le suivi scolaire et pédagogique sont assurés par un coordinateur du lycée et un entraîneur référent

L'HÉBERGEMENT

Les élèves peuvent être internes, ½ pensionnaires ou externes

LA FORMATION SPORTIVE

La Section d'excellence sportive et scolaire bénéficie de quatre créneaux d'entraînement communs avec la Structure d'entraînement et de formation,

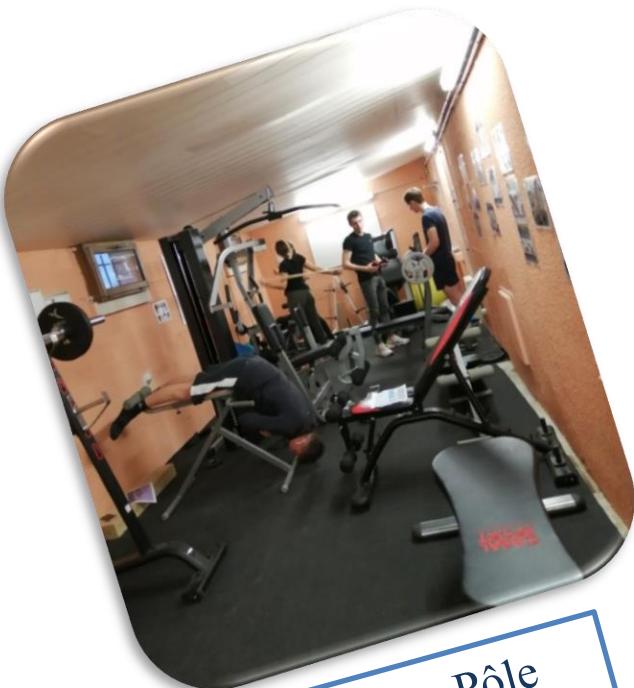
Un accompagnement est assuré par les entraîneurs de la Ville de Saint-Amand-Montrond.

Un programme annuel d'activités est établi individuellement, en tenant compte des objectifs de chacun et de la catégorie du sportif.

Les entraînements sont mis en place individuellement ou collectivement suivant les différentes périodes.

Chaque séance d'entraînement est encadrée par un membre de la structure.

LES INSTALLATIONS MUNICIPALES



Une salle de sport au Pôle
(musculation – Home Trainer)

Un vélodrome



Un centre balnéoludique



Un gymnase



PÔLE D'ENTRAÎNEMENT CYCLISME « Julian ALAPHILIPPE »
79 rue Hugues-Lapaire – 18 200 SAINT-AMAND-MONTROND

☎ : 02 48 96 96 08

✉ : pec@ville-saint-amand-montrond.fr